

ANNEE SCOLAIRE 2016-2017
FRAIS SCOLAIRES

1) CONTRIBUTION FAMILLE (mensuelle)

CLASSES TARIFS	Classes enfantines	Classes du primaire CM2-CM1-CE2-CE1-CP	Classes du collège 3^e-4^e-5^e-6^e
A (réduit)	35,00 €	36,00 €	49,00 €
B (normal)	38,00 €	41,00 €	54,00 €

Classe « Passerelle »	95 Euros par mois
------------------------------	--------------------------

- Location livres et photocopies pour l'année, dans les classes du primaire :
du CM2 au CE2 : 17 Euros - en CE1 : 15 Euros - en CP : 13 Euros.
A régler avec la caution.

- Participation aux travaux fabriqués en cours et donnés à la famille :
3^{ème} - 4^{ème} - 6^{ème} : 10 €
Primaire : 15 €
Maternelle : 20 €
A régler avec la caution

- Carnet de correspondance : 1 € 50 (collège)

- Cotisation - Association des parents d'élèves APEL : 23 € à verser avec
l'inscription - cotisation volontaire.
A régler avec la caution.

- Une réduction de 10 % est accordée sur la contribution famille à partir
du deuxième enfant inscrit.

- Les parents qui connaissent de grosses difficultés financières
sont invités à venir en parler avec le chef d'établissement.

- Les familles qui n'adoptent pas le prélèvement doivent régler avant
le 12 de chaque mois (même en cas de vacances).

- Tarif A - uniquement accordé sur présentation (au plus tard fin septembre)
de la photocopie de l'avis de non imposition sur le revenu 2013. Cette feuille
ne sera pas réclamée, et le Tarif B sera automatiquement appliqué.

2) DEMI- PENSION (s'ajoute à la contribution famille)

L' Ecole-Collège Notre-Dame emploie les services de la Société « API».

- La demi-pension se règle au forfait (pour le lundi, mardi, jeudi, vendredi).

- Des tickets sont disponibles au secrétariat pour le mercredi midi ou si
l'élève ne mange pas régulièrement.

CP à 3^e	66,00 Euros par mois
Classes enfantines	56,00 Euros le carnet de 12 repas ou 63,00 Euros par mois
Tickets repas : CP à 3^{ème}	58,00 Euros (le carnet de 12 repas)
Ticket repas exceptionnel	4,90 Euros

*** Attention – demi-pensionnaire : 4 repas par semaine
le repas du mercredi s'achète en plus.**

3) INTERNAT (s'ajoute à la contribution famille)

Le prix de la pension couvre le logement, les repas de midi et du soir, le petit
déjeuner, le goûter, ainsi que le salaire des surveillants et du personnel de
service affectés à l'internat.

Internat	254,00 Euros par mois
-----------------	------------------------------

4) ETUDE SURVEILLEE (s'ajoute à la contribution famille)

L'inscription à l'étude surveillée (élèves qui ne prennent pas le car) est un
forfait mensuel fixe, **quelle que soit l'heure de sortie entre 17 h 30 et 18 h 30.**
A porter impérativement sur la feuille d'inscription.

C.E.1 à 3^e	17,00 Euros par mois

MEMORANDUM

1) TARIF MENSUEL POUR UN ELEVE EXTERNE

CLASSES TARIFS	Classes enfantines	Classes du primaire du CM2 au CP	Classes du collège de la 3 ^e à la 6 ^e
A	35,00 €	36,00 €	49,00 €
B	38,00 €	41,00 €	54,00 €

Auxquels s'ajoutent éventuellement 17 € pour l'étude surveillée.

2) TARIF MENSUEL POUR UN ELEVE DEMI-PENSIONNAIRE

CLASSES TARIFS	Classes enfantines	Classes du primaire du CM2 au CP	Classes du collège de la 3 ^e à la 6 ^e
A	98,00 €	102,00 €	115,00 €
B	101,00 €	107,00 €	120,00 €

Auxquels s'ajoutent éventuellement 17 € pour l'étude surveillée.

3) TARIF MENSUEL POUR UN ELEVE INTERNE

CLASSES TARIFS	Classes du primaire du CM2 au CP	Classes du collège De la 3 ^e à la 6 ^e
A	290,00 €	303,00 €
B	295,00 €	308,00 €

ECOLE ET COLLEGE NOTRE-DAME

*Etablissement privé catholique sous
contrat d'association*

8, rue Couleau 24600 RIBERAC

Tél : 05.53.90.02.86 Fax : 05.53.90.03.06

Service comptabilité : 05.53.90.35.03

TARIFS 2016/2017

- **Chèque « caution »** à joindre impérativement au dossier d'inscription ou de réinscription.

Montant correspondant au tarif mensuel, auxquels s'ajoutent la cotisation APEL (si vous la souhaitez), la location livres (primaire) photocopies et participation aux travaux restitués, l'étude surveillée et le carnet de correspondance (collège).

Ce chèque sera encaissé le 12/08/2016.

- Si vous êtes non imposable, joindre impérativement une photocopie de l'avis de non-imposition 2015 au dossier d'inscription ou de réinscription.

- Les sommes relatives à la contribution famille, demi-pension, internat, étude surveillée (de septembre à mai) sont payables mensuellement. (voir p.4) avant le 12 de chaque mois.

- Pour tout changement de régime en cours d'année (externat-internat-demi-pension) prendre rendez-vous avec le chef d'établissement.

POUR VOUS DELIVRER DE TOUT SOUCI :

- Nous vous proposons un règlement par prélèvement mensuel.

- Remplissez l'autorisation de prélèvement.

- Joignez un RIB ou un RIP.

Ce prélèvement n'est souscrit que pour la durée d'une année scolaire et doit être renouvelé à chaque rentrée.